

RAPPORT DE MISSION

Participation de la Délégation de la République Démocratique du Congo à la 17^{ème} Session de l'Implementation Review Group (IRG) et du Working Group on Prevention (WGP) de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC)

Vienne, République d'Autriche

Du 18 au 22 mai 2026

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la délégation de la République Démocratique du Congo a pris part à la 17^{ème} session du Groupe d'examen de l'application (**Implementation Review Group – IRG**) ainsi qu'à la 17^{ème} session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (**Working Group on Prevention – WGP**), organisées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, du 18 au 22 mai 2026.

Ces travaux se sont inscrits dans le prolongement des résolutions adoptées lors de la 11^{ème} Conférence des États Parties tenue à Doha, notamment la résolution 11/2 relative au lancement de la deuxième phase du mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

La participation de la RDC à cette session avait pour objectifs :

- représenter la RDC aux travaux techniques et politiques relatifs à la mise en œuvre de la CNUCC ;
- contribuer aux échanges internationaux sur la prévention et la lutte contre la corruption ;
- partager l'expérience congolaise en matière de transparence, notamment dans le secteur extractif ;
- présenter les réformes engagées par le Gouvernement congolais ;
- renforcer la coopération internationale et les partenariats techniques ;
- promouvoir les initiatives nationales en matière de gouvernance, de digitalisation et d'accès à l'information.

II. COMPOSITION ET CADRE GÉNÉRAL DES TRAVAUX

Les travaux ont réuni plus d'une centaine d'États Parties, plusieurs organisations internationales, institutions spécialisées, experts gouvernementaux et partenaires techniques.

La session était présidée par :

- Hamad bin Nasser Al-Misnad (Qatar), Président de la Conférence ;
- Naimi S. Aziz (République-Unie de Tanzanie), Vice-Présidente ;
- José María Bastida Peydro (Espagne), Rapporteur.

Les principaux documents examinés concernaient :

- la performance du mécanisme d'examen ;
- les modalités de la deuxième phase du mécanisme ;
- les mesures préventives ;
- la corruption dans le sport ;
- l'éducation à l'intégrité des enfants et des jeunes ;
- les mécanismes de transparence et d'accès à l'information.



III. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

1. Ouverture de la session

Les travaux ont débuté par :

- l'adoption de l'ordre du jour ;
- les allocutions introductives du Secrétariat ;
- la présentation de l'état d'avancement du mécanisme d'examen ;
- le rappel des principales résolutions adoptées lors de la Conférence de Doha.

Le Secrétariat de l'ONUSC a insisté sur :

- l'importance d'achever le deuxième cycle d'examen ;
- le lancement de la deuxième phase du mécanisme ;
- la nécessité de renforcer l'assistance technique ;
- l'importance de la prévention dans les politiques anticorruption.

2. État d'avancement du mécanisme d'examen

Le Secrétariat a présenté les statistiques actualisées du mécanisme d'examen :

- plus de 340 visites-pays et dialogues directs organisés ;
- plus de 316 résumés analytiques finalisés ;
- plus de 10 000 recommandations formulées ;
- plus de 1 600 bonnes pratiques recensées ;
- plus de 4 800 besoins en assistance technique identifiés.

Les débats ont porté sur :

- les retards dans certains examens ;
- la qualité des rapports nationaux ;
- l'harmonisation des pratiques d'évaluation ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des États ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à la deuxième phase du mécanisme.

Plusieurs délégations ont insisté sur :

- le caractère intergouvernemental du mécanisme ;
- le respect des termes de référence ;
- la nécessité de calendriers réalistes ;
- le besoin d'une coopération technique renforcée.

IV. PRINCIPAUX THÈMES EXAMINÉS

A. Prévention de la corruption

Les travaux du WGP ont porté sur :

- les politiques nationales de prévention ;
- les mécanismes de contrôle interne ;
- les systèmes de déclaration de patrimoine ;
- les mécanismes de dénonciation ;
- la protection des lanceurs d'alerte ;
- la digitalisation des services publics ;
- les plateformes de gouvernance électronique.

Les États ont présenté diverses réformes relatives :

- à la modernisation administrative ;
- à la transparence des marchés publics ;

- à la réduction des contacts physiques entre agents publics et citoyens ;
- à la dématérialisation des procédures administratives.

B. Accès à l'information et transparence

Les discussions ont mis en évidence le rôle fondamental de l'accès à l'information comme instrument de prévention de la corruption.

Les États ont présenté :

- des plateformes de données ouvertes ;
- des systèmes de divulgation électronique ;
- des portails de marchés publics ;
- des mécanismes de transparence dans les industries extractives.

Les débats ont également porté sur :

- la cybersécurité ;
- la protection des données ;
- les contraintes technologiques ;
- les besoins financiers liés à la digitalisation.

C. Renforcement de l'éducation à l'intégrité chez les enfants et les jeunes

Les délégations ont insisté sur :

- l'intégration de l'éducation civique dans les programmes scolaires ;
- la sensibilisation des jeunes aux valeurs éthiques ;
- l'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle ;
- le renforcement des capacités des enseignants ;
- la promotion de la citoyenneté responsable.

Plusieurs États ont considéré que « la prévention durable de la corruption doit commencer dès le plus jeune âge ».

D. Corruption dans le sport

Les discussions ont porté sur :

- les manipulations de compétitions ;
- les paris sportifs illégaux ;
- les conflits d'intérêts ;
- la gouvernance des fédérations sportives ;
- les risques liés aux grands événements sportifs.

En particulier, la délégation française a présenté les mécanismes mis en œuvre dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :

- contrôles renforcés ;
- dispositifs de prévention ;
- mécanismes de détection des risques ;
- sensibilisation des acteurs sportifs ;
- contrôles de conformité des opérateurs économiques.

V. PARTICIPATION ET CONTRIBUTION DE LA RDC

1. Intervention de la RDC

La déclaration de la République Démocratique du Congo a constitué l'une des interventions majeures de la session.

La RDC a mis l'accent sur :

- la transparence dans les industries extractives ;
- la digitalisation des administrations ;
- l'accès à l'information ;
- la gouvernance des ressources naturelles ;
- la coopération entre institutions anticorruption ;
- le renforcement des capacités institutionnelles africaines.

2. Transparence dans les industries extractives

La délégation congolaise a présenté les avancées réalisées dans le cadre de :

- l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
- la divulgation systématique des données ;
- la publication des contrats extractifs ;
- la transparence des bénéficiaires effectifs ;
- la mise à disposition des données minières et pétrolières.

La RDC a également mis en avant :

- les plateformes numériques du Ministère des Mines ;
- les efforts de publication des données sectorielles ;
- les outils de transparence budgétaire ;
- la modernisation de la gouvernance extractive.

3. Réformes nationales présentées par la RDC

La RDC a rappelé plusieurs réformes engagées au niveau national, notamment :

- la politique de tolérance zéro contre la corruption ;
- le renforcement des institutions de contrôle ;
- les réformes judiciaires ;
- les mécanismes de lutte contre le blanchiment ;
- les projets de loi sur les conflits d'intérêts ;
- les initiatives relatives aux bénéficiaires effectifs ;
- le renforcement de la coopération judiciaire internationale.

La délégation a également souligné :

- la création d'institutions spécialisées ;
- le renforcement de la gouvernance publique ;
- l'amélioration des dispositifs de contrôle et de redevabilité.

4. Position de la RDC sur la coopération internationale

La RDC a plaidé pour :

- un renforcement des échanges d'expériences ;
- le transfert de compétences ;
- un accompagnement technique accru ;
- le développement des capacités numériques ;
- une coopération renforcée entre administrations anticorruption africaines.



VI. AUTRES INTERVENTIONS MARQUANTES

Salvador

Le Salvador a :

- salué les résultats de la Conférence de Doha ;
- annoncé l'achèvement de son deuxième cycle d'examen ;
- réaffirmé son engagement dans la mise en œuvre effective de la Convention.

Uruguay

L'Uruguay a plaidé pour :

- un mécanisme d'examen plus efficace ;
- un meilleur suivi des recommandations ;
- un renforcement des mécanismes de coopération régionale.

Guyana

Le Guyana a présenté :

- les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations ;
- les mécanismes de divulgation systématique ;
- les initiatives de transparence dans le secteur extractif ;
- les réformes institutionnelles en cours.

VII. PRINCIPALES TENDANCES OBSERVÉES

Les débats ont permis de dégager plusieurs tendances majeures :

1. Renforcement des approches préventives

Les États privilégient des approches fondées sur :

- la transparence ;
- la digitalisation ;
- le contrôle citoyen ;
- la gouvernance ouverte.

2. Place croissante des technologies numériques

Les plateformes électroniques apparaissent désormais comme des outils centraux de prévention de la corruption.

3. Importance stratégique de l'accès à l'information

Les délégations ont reconnu que (i) la divulgation proactive des données publiques, (ii) la transparence administrative et (iii) l'accès citoyen à l'information constituent des piliers fondamentaux de la bonne gouvernance.

4. Besoins accrus en assistance technique

Les pays en développement ont insisté sur :

- les besoins de financement ;
- le renforcement des capacités ;
- l'appui technologique ;
- la coopération Sud-Sud.



VIII. CONCLUSION

La participation de la République Démocratique du Congo à la 17^{ème} session de l'IRG et du WGP a permis de :

- valoriser les réformes engagées par le Gouvernement congolais ;
- présenter les avancées réalisées en matière de transparence et de gouvernance extractive ;
- renforcer les échanges avec les partenaires internationaux ;
- consolider les relations de coopération technique ;
- identifier de nouvelles opportunités de renforcement des capacités institutionnelles.

Les travaux ont confirmé :

- l'importance stratégique de la prévention ;
- le rôle central de la transparence et de la digitalisation ;
- la nécessité d'une coopération internationale renforcée ;
- l'importance croissante des mécanismes d'accès à l'information.

La déclaration de la RDC a particulièrement retenu l'attention par :

- son orientation vers la gouvernance extractive ;
- l'accent mis sur la divulgation systématique ;
- la promotion des outils numériques ;
- son plaidoyer en faveur du renforcement des capacités africaines ;
- son engagement réaffirmé dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Fait à Kinshasa, le 25 mai 2026

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

